

CONCOURS INTERNATIONAL
Cannes Croisette

Samedi 30 Avril 2022

Dimanche 01^{er} Mai 2022

Concours solos, duos & groupes

*Danse Classique,
Modern Jazz & Contemporain*

REGLEMENT

ARTICLE 1 - GENERAL

Ce concours organisé par l'Association Danse Emotion est ouvert aux danseuses et danseurs de toutes nationalités, à partir de l'âge de 7 ans ; trois disciplines sont représentées (Classique, Modern-Jazz et Contemporain) dans les catégories «amateurs» et «préprofessionnels» et pour des prestations individuelles (solo), en duo et en groupes.

Les candidatures libres sont admises et le concours est ouvert au public moyennant un droit d'entrée.

Les épreuves du concours se déroulent les Samedi 30 Avril & Dimanche 01^{er} Mai 2022 au Théâtre Croisette - Palais Stéphanie – J.W Marriott, situé au 50 Boulevard de la Croisette à Cannes (France), avec une possibilité de prise de plateau le Vendredi 29 Avril à partir de 14h00.

Les caractéristiques de la scène sont : 14 m d'ouverture et 11 m de profondeur, fond blanc, pente 0%.

ARTICLE 2 – CATEGORIES / DISCIPLINES / NIVEAUX

Les différents niveaux sont déterminés par tranches d'âge, à partir de 7 ans pour les solos, de 9 ans pour les groupes et de 15 ans pour les duos, l'âge du candidat étant déterminé à la date du 1^{er} jour du concours. A titre exceptionnel, une dérogation peut être délivrée aux candidats âgés de moins de 7 ans.

Un candidat peut concourir dans plusieurs disciplines (Classique, Modern-Jazz, Contemporain) mais ne peut pas concourir dans des catégories différentes (Amateur, Pré-Pro) de la même discipline.

Les candidats solo amateurs (excepté Niveau 1 et Niveau 2) ayant obtenu une médaille d'or lors de la précédente édition du concours doivent se présenter dans la catégorie préprofessionnel correspondant à leur âge.

CATEGORIES AMATEURS

SOLO CLASSIQUE ET MODERN JAZZ

NIVEAU 1	Candidats à partir de 7 ans et n'ayant pas atteint 10 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 10 ans et n'ayant pas atteint 13 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats à partir de 13 ans et n'ayant pas atteint 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 4*	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours (* sur pointes en Classique)

SOLO CONTEMPORAIN

NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et n'ayant pas atteint 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et n'ayant pas atteint 17 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 17 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

DUO CLASSIQUE/MODERN JAZZ/CONTEMPORAIN

Candidats ayant **15 ans** et plus le 1^{er} jour du concours

GROUPE CLASSIQUE/MODERN JAZZ/CONTEMPORAIN

NIVEAU 1	Candidats à partir de 9 ans et n'ayant pas atteint 13 ans le 1 ^{er} jour du concours.
NIVEAU 2	Candidats à partir de 13 ans et n'ayant pas atteint 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

CATÉGORIES PRÉ-PRO

SOLO CLASSIQUE (sur pointes)

NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et n'ayant pas atteint 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et n'ayant pas atteint 17 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 17 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

L'objectif de cette catégorie Solo Classique est de favoriser la pratique de la danse classique dans l'excellence et d'accompagner les élèves talentueux se destinant à une formation professionnelle ; ainsi le/la lauréat(e) de cette catégorie se verra offert la possibilité d'être conseillé(e) et parrainé(e) par les membres du jury pour l'obtention de stages et l'éventuelle intégration dans une grande école de danse en France ou à l'étranger, selon les aptitudes et les souhaits du/de la lauréat(e). Il s'agit d'un parrainage exceptionnel avec un suivi du/de la lauréat(e) allant au-delà de la simple prestation lors du concours [sous toute réserve en raison des difficultés liées à la crise sanitaire COVID19].

Les candidats de cette catégorie sont invités à choisir une variation parmi celles du répertoire classique (sur pointes) qui seront annoncées sur le site internet du concours www.concoursannescroisette.com au plus tard le 01 Janvier 2022. A cette date, les fichiers de musique de ces variations seront disponibles en téléchargement sur le site du concours ; aucune autre musique n'est acceptée.

Les candidats peuvent présenter la version de leur choix ; il est toutefois recommandé de choisir une version du répertoire d'une compagnie de ballet internationalement reconnue afin d'assurer l'adéquation des niveaux technique et artistique.

SOLO MODERN JAZZ ET CONTEMPORAIN

NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et n'ayant pas atteint 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et n'ayant pas atteint 17 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 17 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours
GROUPE CLASSIQUE*/MODERN JAZZ/CONTEMPORAIN	
	Candidats ayant 15 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

(* Pour la catégorie Groupe Classique, **sur pointes seulement**).

ARTICLE 3 - JURY

La liste des membres du jury est consultable sur le site du concours www.concoursannescroisette.com.

Le jury est composé de personnalités reconnues et faisant autorité dans le monde de la danse classique, modern-jazz et contemporain ; il sera particulièrement attentif à la qualité de l'exécution technique de la variation, à la précision des pas, en concordance avec l'âge du candidat, ainsi qu'à la prestation artistique et à la musicalité.

Le jury se réserve le droit de reclasser un candidat à sa discrétion ; ses décisions sont souveraines et sans appel.

Un membre du jury n'est pas autorisé à juger un candidat provenant d'une école à laquelle il est lié.

ARTICLE 4 – REGLES DE NOTATION ET D'ATTRIBUTION DES MEDAILLES

Notation des épreuves éliminatoires et finales :

- Technique/20
- Artistique/20

Les médailles sont attribuées en fonction du total des notes éliminatoire et finale :

- Médaille de bronze si note supérieure ou égale à 14
- Médaille d'argent si note supérieure ou égale à 16
- Médaille d'or si note supérieure ou égale à 18

ARTICLE 5 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Les prix suivants sont attribués :

- **Prix de la Ville de Cannes**, attribué au finaliste solo de la catégorie Pré-Pro ayant démontré un potentiel ou un talent exceptionnel,
- **Prix Spéciaux du Jury (Classique, Modern Jazz et Contemporain)**, attribués aux finalistes solo ayant totalisé la meilleure note globale de leur discipline toutes catégories et tous niveaux confondus,
- **Prix Artistiques (Classique, Modern Jazz et Contemporain)**, attribués aux finalistes solo ayant totalisé la meilleure note artistique de leur discipline toutes catégories et tous niveaux confondus,
- **Prix du Meilleur Groupe (Classique ou Modern Jazz)**, attribué au duo ou groupe ayant totalisé la meilleure note globale toutes disciplines, toutes catégories et tous niveaux confondus

Les dotations associées sont les suivantes :

- Prix de la Ville de Cannes 400€,
- Prix Spécial du Jury Classique 300€,
- Prix Spécial du Jury Modern Jazz 300€,
- Prix Spécial du Jury Contemporain 300€,
- Prix Artistique Classique 200€,
- Prix Artistique Modern Jazz 200€,
- Prix Artistique Contemporain 200 €,
- Prix du Meilleur Groupe 300€,
- Médailles (or, argent, bronze),
- Stages divers,
- Articles de danse.

Cette liste des Prix et des Récompenses n'est pas définitive et est susceptible d'évoluer.

ARTICLE 6 –EPREUVES

Attention: les groupes ont un seul passage le Dimanche 01^{er} Mai 2022 (horaires de passage communiqués sur la convocation) avec prise de plateau **rapide** le Dimanche 01^{er} Mai à partir de 8h00 **seulement** pour les groupes n'ayant pas pu se présenter le Vendredi 29 Avril.

- **Vendredi 29 Avril 2022 de 14h à 18h** : remise des convocations, prise de plateau pour les candidats solo et pour les groupes éventuellement présents

- **Samedi 30 Avril 2022 de 8h à 20h** : épreuves éliminatoires pour les catégories Solo Amateur et Solo Pré-Pro
 - Accueil des candidats au Théâtre Croisette à partir de 8h00 et remise des convocations
 - Les horaires de passage sont communiqués sur la convocation ; l'ordre de passage est déterminé par ordre alphabétique, la première lettre ayant été tirée au sort
 - Chaque candidat doit présenter une **variation libre** d'une durée de 2 minutes maximum (sauf en Classique Pré-Pro); **un dépassement de temps sera sanctionné !**
 - En fin de journée, affichage au Théâtre et sur la page Facebook du concours des résultats éliminatoires déterminant les candidats solo finalistes.

- **Dimanche 01^{er} Mai 2022**: épreuves des groupes puis finales Solo
 - De 8h à 9h : remise des convocations Groupes
 - A partir de 8h00, prise de plateau rapide (3 minutes par groupe) et **seulement** pour les groupes n'ayant pas pu se présenter le Vendredi 29 Avril
 - A partir de 9h30 : épreuves des duos et groupes classique/modern jazz/contemporain
Chaque groupe (minimum 2 danseurs et maximum 30 danseurs) doit présenter une chorégraphie d'une durée de 3 minutes maximum ; **un dépassement de temps sera sanctionné !**
 - A la suite, épreuves finales (catégories Solo Amateurs et Pré-Pro)
Le candidat doit danser une seconde fois, la même variation qui a été présentée en épreuve éliminatoire.
 - A partir de 20h00, remise des prix et récompenses après délibérations du jury.

Note : ces horaires sont susceptibles d'évoluer sensiblement en fonction du nombre de candidats.

ARTICLE 7 - INSCRIPTIONS

Le règlement du concours de danse et les bulletins d'inscriptions sont disponibles sur le site du concours www.concourscannescroisette.com.

Renseignements au 06.46.64.55.16 et au 06.20.66.02.65 ou Email à danse.emotion@gmail.com

L'inscription vaut acceptation par le candidat des conditions du présent règlement.

Les frais d'inscription sont payables uniquement en ligne sur www.concourscannescroisette.com et ne sont en aucun cas remboursables.

Les bulletins d'inscription complétés sont à renvoyer à l'adresse suivante.

Danse Emotion - Concours de Danse, 21 Boulevard du Docteur Heckel - 13011 - Marseille

Un candidat participant à plusieurs disciplines doit remplir **un bulletin d'inscription pour chaque discipline**.

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Solos : 58 € pour 1 discipline , 78 € pour 2 disciplines, 95 € pour 3 disciplines
- Groupes : 23 € par participant et 12 € pour le responsable du groupe (à régler pour chaque groupe si responsable de plusieurs groupes); le règlement doit être fait globalement pour le groupe.

Les inscriptions sont clôturées le **Dimanche 10 Avril 2022**; cependant, si le nombre maximum de participants est atteint avant cette date, l'association organisatrice se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt.

ARTICLE 8 - TENUE DE SCENE

Catégorie Solo Classique Amateurs :

- Pour l'épreuve éliminatoire:
 - Filles – Justaucorps couleur pastel et collant rose (port de la jupette non autorisé)
 - Garçons – Tee-shirt blanc, collant gris ou blanc
- Pour l'épreuve finale : costume de scène obligatoire

Catégorie Solo Classique Préprofessionnel : costume de scène pour l'épreuve éliminatoire et finale

Catégories Solo Modern Jazz & Contemporain (Amateurs et Pré-Pro):

- Pour l'épreuve éliminatoire:
 - Filles – Short/Pantalon moulant et brassière/Tee-shirt moulant ou justaucorps
 - Garçons – Short/Pantalon et Tee-shirt
- Pour l'épreuve finale : costume de scène obligatoire

Pour le Concours des Groupes Classique/Modern Jazz/Contemporain: costume de scène obligatoire

Rappel : pour l'épreuve finale toute catégories confondues, les costumes de scène sont obligatoires.

ARTICLE 9 - MUSIQUE:

Les accompagnements musicaux des variations doivent être envoyés **avant le Vendredi 15 Avril 2022** à l'adresse mail suivante : musiqueconcourscroisette@gmail.com.

D'une durée max. de 2 minutes pour les solos (sauf Classique Pré-Pro) et 3 minutes pour les groupes, les enregistrements doivent être au format MP3 et le nom du fichier doit être défini suivant le format suivant: [catégorie] - [solo ou duo ou groupe] - [discipline] - [niveau] - [entrée P ou C] - [prénom nom ou nom du groupe ou duo].

- Catégorie : Amateur ou Pre-Pro
- Solo ou Duo ou Groupe
- Discipline : Classique ou Jazz ou Contemporain
- Niveau : de 1 à 5
- Entrée : Placée ou Coulisse
- Prénom Nom

Par exemple, pour un Amateur en Solo Classique Niveau 2 avec entrée Placée : [Amateur – Solo - Classique – 2 – Placée - Prénom-Nom].

Le candidat (ou son professeur) doit être en possession d'une copie sur clé USB.

ARTICLE 10 – DROIT D'ENTREE DU PUBLIC

Les épreuves sont ouvertes au public moyennant le droit d'entrée ci-dessous :

Samedi 29 Avril :

- Adultes : la journée : 23 €
- Enfants (- de 12 ans) : la journée 11 €

Dimanche 01 Mai :

- Adultes : la journée : 28 €
- Enfants (- de 12 ans) : la journée 13 €

Forfait pour les deux journées Samedi & Dimanche :

- Adultes : 42 €
- Enfants (- de 12 ans) : 21 €

Pas de tarif demi-journée et entrée gratuite aux enfants de moins de 5 ans.

ARTICLE 11 – PHOTOS ET PRISES DE VUES

Les prises de vues (photos et vidéos) sont strictement interdites afin de ne gêner ni les candidats ni le jury. Les prises de vues sont assurées par des professionnels.

Les candidats n'ont aucun droit sur les prises de vues effectuées lors du concours.

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que le comité d'organisation utilise leur image sur différents supports de communication.

ARTICLE 12 – REGLES D'ACCES

Pendant les prises de plateau: seul le professeur accompagnateur muni de son badge nominatif est autorisé à accéder dans la salle de spectacle ou sur scène ; les badges nominatifs sont remis à l'accueil et pour ce faire, il est demandé aux professeurs de fournir une photo d'identité.

Pendant les épreuves :

- Le concours est ouvert au public moyennant un droit d'entrée
- Pour raisons de sécurité, l'accès aux coulisses est interdit à toute personne (parent, accompagnateur, etc...) étrangère à l'organisation, exception faite pour les groupes concernant le responsable du groupe
- Les candidats solo ont accès libre à salle de spectacle le Samedi 30 Avril et Dimanche 01^{er} Mai sur présentation de leur badge nominatif et dans la limite des places assises disponibles
- Les candidats participant à l'épreuve Duo/Groupe ont accès libre à la salle de spectacle **uniquement** le Dimanche 01^{er} Mai sur présentation de leur badge nominatif et dans la limite des places assises disponibles.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE ET ASSURANCES

La responsabilité du comité d'organisation du concours ne peut être engagée pour tout préjudice moral, corporel ou matériel, causé à toute personne ou subi par elle y compris les candidates et accompagnateurs tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours ; les candidats doivent être couverts par leur assurance Responsabilité Civile et en cas de vol, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

ARTICLE 14 – AUTORITE DE RECOURS

Seul le règlement en langue française fait foi et toute fraude sera sanctionnée par une élimination du concours et par l'annulation et le remboursement du prix éventuellement gagné.

Le comité d'organisation est seul habilité à décider d'une éventuelle dérogation au présent règlement ; il se réserve la possibilité de modifier les horaires des épreuves en fonction du nombre de candidats ou en cas d'imprévu ; par ailleurs, il est le seul à pouvoir être en rapport avec les membres du jury pendant toutes la durée du concours et ne prend pas part aux décisions souveraines du jury.

Le Comité d'organisation du Concours (Association Danse Emotion)

Veronique SOTTILE / Alison SOTTILE / Tiffanie SOTTILE / Alain PLANAS